



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de CANDIARD (Céline), CAVAILLÉ (Fabien), DUMAS (Catherine),
KARSENTI (Tiphaine), ZANIN (Enrica), « Établissement du texte », *Théâtre
complet*, Tome IV, HARDY (Alexandre), p. 95-98

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-08682-6.p.0095](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-08682-6.p.0095)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen
de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2019. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

Nous suivons les principes d'édition de la collection « Classiques Garnier » (modernisation pour les textes du XVII^e siècle) mais nous avons choisi de rester le plus proche possible de l'état initial, notamment pour ce qui est de la ponctuation. Nous présentons ci-dessous, sans les détailler, certaines particularités dans l'application des principes d'édition exposés à la fin de l'introduction générale.

GRAPHIE

MAJUSCULES ET MINUSCULES

Nous avons conservé la majuscule à l'initiale des noms communs dans la plupart des cas. Lorsqu'il y a hésitation entre majuscule et minuscule, nous avons systématisé l'usage le plus fréquent : c'est le cas pour les titres (« Prince », « Roi », « Majesté »), pour les divinités ou les incarnations d'une transcendance (« Dieux », « Immortels », « Fortune », « Soleil », « Astre », « Cieux » lorsqu'ils désignent un principe divin, « Enfer », « Parque », « Pasteur » lorsqu'il s'agit d'une métaphore christique), ou encore lorsque le nom évoque une totalité (« Univers », « Empire ») ou une vertu (« Justice »). Nous avons choisi de systématiser la majuscule sur « Barbare » lorsqu'il est employé en substantif pour désigner ceux qui ne sont pas grecs ; pour respecter une différence établie dans l'édition *princeps*, le terme est mis en minuscule lorsqu'il est utilisé dans son sens moderne (cf. v. 815, 1062, 1411). Enfin, pour harmoniser les présentations, nous avons mis le nom de l'auteur en majuscules sur la page de titre.

Nous avons choisi de supprimer la majuscule dans certains cas où elle est minoritaire pour certains substantifs : « Lieutenant » (Argument),

« Soldat » (Argument, v. 373), « Médecins » (v. 1460), « Trompette » (v. 374), « Chef » (v. 264, etc.), « Eunuque » (v. 892), « Destin » (v. 35, 144, etc.), « Pilote » (v. 969), « Avril » (v. 465), « Macédonien » quand il est adjectif (Argument, v. 1247), « Persane » (v. 111), « Royale » (Argument), « Capitaine » (Argument, 205, 309), « Pasteur » lorsqu'il ne s'agit pas d'une métaphore (v. 517, 1100), « Surgeon » (v. 749).

ESPACES, TRAIT D'UNION, APOSTROPHES

Toutes les graphies ont été modernisées : cela nous a conduit à supprimer un espace, un trait d'union, une apostrophe dans certains cas.

Dans certains cas, peu nombreux, nous avons ajouté un trait d'union (« là dessus » (v. 155), « de soi même » (v. 157)).

ORTHOGRAPHE

Comme pour toutes les autres pièces publiées dans ce volume, nous avons modernisé systématiquement l'orthographe et les conjugaisons des verbes, supprimant ainsi les imparfaits et les conditionnels en *-oi*, les formes plurielles en *-ez*, ajoutant les désinences actuelles aux impératifs ou aux premières personnes du singulier. Nous avons systématiquement remplacé l'orthographe ancienne par l'orthographe actuelle, en suivant les principes de dissimilation ordinaires.

L'orthographe du XVII^e siècle étant très libre, nous n'avons pas considéré comme coquilles ce qui n'est peut-être qu'une variation parfaitement admise de la forme de certains mots.

COQUILLES

Nous dressons la liste des coquilles manifestes ou des formes si minoritaires qu'elles viennent sans doute d'une erreur.

Dangèr (v. 196) ; *presperer* (v. 263) ; EPHESTION (Acte II, sc. 3, didascalie) ; *que l'accueil* (v. 624) ; *est* (v. 694)

L'édition originale de *La Mort de Daire* comporte à l'acte III une erreur importante dans l'attribution des répliques entre les deux conjurés

Besse et Nabarzane : aux pages 30 et 31, deux répliques de Nabarzane se suivent. Il semble qu'une intervention du second personnage ait été fondue à celle du premier. À la suite de l'édition Stengel, nous avons choisi d'attribuer le passage qui va des v. 615 à 620 à Besse. Le dialogue devient alors plus compréhensible.

Nous avons aussi ajouté des numéros de scène entre crochets lorsqu'il n'y en a pas. C'est en particulier le cas à l'acte IV où la deuxième séquence, bien que distinguée par une nouvelle liste des personnages (mais en minuscule et en romain), ne porte pas de numéro de scène. Le lieu de l'action a changé, il n'y a pas de liaison de scène. Si l'on applique la logique de la pièce, il devrait y avoir une scène. L'imprimeur a peut-être proposé une correction au manuscrit qui n'en mentionne pas. Nous avons choisi d'identifier cette séquence comme une scène à part entière, ce qui a pour effet de modifier le décompte des autres scènes dans l'acte IV.

LES RIMES

Nous n'avons pas maintenu ce qui serait aujourd'hui une rime pour l'œil et avons modernisé l'orthographe ou la grammaire (par exemple, *méchants/cachant* (v. 887-888)). Le seul cas où elles n'ont pas été modifiées, concerne les rimes qui pourraient être altérées ou rendues impossibles par une modernisation. Ainsi nous avons maintenu les rimes suivantes :

- *successeur/seur* (v. 19-20)
- *lois/soulois* (v. 79-80)
- *proie/effroie* (v. 253-254)
- *barnois/lautrefois* (v. 318-319)
- *seurs/ravisseurs* (v. 326-327)
- *exclus* (au lieu de *exclu*)/*plus* (v. 685-686)
- *dérobé/Niobe* (v. 1086-1087)
- *épois/tu dois* (v. 1208-1209)
- *sœur/seur* (v. 1464-1465)

PONCTUATION

Nous avons cherché à respecter la ponctuation de l'édition *princeps* qui a souvent une fonction respiratoire plutôt que syntaxique, comme c'est encore l'usage dans le théâtre du XVII^e siècle. Cependant, conformément aux principes en vigueur dans la collection, nous avons choisi de moderniser certains usages pour faciliter la compréhension et clarifier la syntaxe dans la mesure du possible. Le lecteur trouvera à la fin de l'introduction générale l'exposé des principes que nous avons suivis pour moderniser la ponctuation ; nous ne détaillons ici que quelques points.

Comme pour tous les textes du volume, nous avons remplacé systématiquement les deux points lorsqu'ils précèdent un alinéa en choisissant une ponctuation plus forte : point-virgule, point ou point d'interrogation en fonction des articulations logiques ou de la syntaxe (v. 778, 1213, 1253, 1260). Dans d'autres cas, nous avons choisi de traduire la courte pause marquée par les deux points par leur équivalent dans la ponctuation actuelle : cela peut être parfois une virgule (par exemple, v. 3 ou v. 74), un point (par exemple, v. 267) ou un point d'interrogation (par exemple, v. 86). Cependant, nous n'avons pas modifié les deux points de manière systématique : nous les avons conservés lorsque leur usage correspond au nôtre (v. 20, 146, 174, *etc.*).

Pour clarifier la syntaxe et mieux faire apparaître certaines intonations, nous avons choisi d'ajouter points d'interrogation et points d'exclamation en fonction des structures de phrase et de vers (par exemple, v. 597, 624, 665, 722, 778, 812, 1090, 1096, 1181, 1218, 1246, 1347, 1405, 1455, 1475). Nous n'avons pas ajouté ces marques de ponctuation après les interjections (*Ab, Hé, Las, etc.*) ; l'édition originale ne ponctue presque jamais après ces signes d'expressivité. Enfin, nous avons transformé à deux reprises un signe en points de suspension (v. 1287, v. 1300) pour mieux rendre les interruptions du discours de Daire agonisant.

Comme il a été rappelé dans l'introduction générale, nous avons supprimé un signe de ponctuation pour rendre la syntaxe plus claire et ne pas séparer le sujet de son verbe, un nom et son complément, un verbe et son complément.